



03067841

FORMULE IV

TRIBUNAL DE COMMERCE	
DE MONS	DÉPOSÉ LE
Déposé au greffe du tribunal de commerce	
de	11 JUIN 2003
le	
LE GREFFIER EN CHEF	
RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE	

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:
☐ Registre des groupements européens
d'intérêt économique → n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par
les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°

☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)



ETABLISSEMENTS PIERRE COULON

Forme juridique (en entier)



Société anonyme

Siège (rue, numéro, code postal, commune)



Avenue de la Mutualité 116

7100 LA LOUVIERE

Registre du commerce (siège tribunal + n°)



MONS N° 145.203

**Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)**



401.755.093

Objet de l'acte



**Renouvellement mandats
administrateurs-Pouvoirs**

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé,
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Extrait des décisions de l'assemblée générale
ordinaire du 26/04/2003

Melle Annye COULON, Mrs Jean-Pierre et Patrick
COULON sont reconduits dans leurs fonctions
d'administrateurs pour un nouveau terme de 6 ans.

Extrait des décisions du conseil d'administration du
26/04/2003

M. Patrick COULON est reconduit dans ses
fonctions d'administrateur-délégué et de président
du conseil d'administration.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

P COULON, Administrateur-délégué

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page